

Février 2009

Questionnaire sur les risques d'infections transmissibles par le sang en lien avec le tatouage et le perçage artisanaux

Ce jeu questionnaire est élaboré à partir de l'agenda-calendrier distribué par l'AITQ dans les établissements de détention du Québec depuis 2008. Veuillez choisir entre Vrai et Faux pour chaque énoncé.

Questions

1. Il est risqué de contracter le virus de l'hépatite C et le VIH lors d'un perçage artisanal.

Vrai ou Faux?

2. S'assurer que l'équipement utilisé pour le tatouage et le perçage soit désinfecté est un gage de sécurité pour ne pas contracter le virus de l'hépatite C et le VIH.

Vrai ou Faux?

3. Si, après qu'une personne se soit fait tatouer ou percer, elle n'a pas de symptôme, c'est qu'elle n'a pas contracté le virus de l'hépatite C ou le VIH.

Vrai ou Faux?

4. Se faire vacciner contre les hépatites A et B ne protège pas contre le VIH et le virus de l'hépatite C.

Vrai ou Faux?

5. Il vaut mieux que les personnes incarcérées attendent d'être sorties de prison pour se faire tatouer ou percer. Vrai ou Faux?

6. Changer l'aiguille qui sert à percer ou à tatouer est suffisant pour assurer de ne pas contracter le virus de l'hépatite C et le VIH.

Vrai ou Faux?

7. Dès le lendemain d'une relation sexuelle non protégée ou d'un tatouage, l'on peut passer un test de dépistage qui permet de savoir si l'on a contracté une infection transmissible sexuellement et par le sang.

Vrai ou Faux?

8. Afin de réduire la transmission du VIH et de l'hépatite C liés aux pratiques de tatouage à risque en établissement de détention il faudrait :

- a) Ne rien faire
- b) Saisir le matériel de tatouage artisanal
- c) Être coercitif
- d) Favoriser l'implantation d'un programme de tatouage sécuritaire dans son établissement

Réponses au verso



Réponses

1. Vrai!

Même s'ils sont moins élevés que pour le tatouage, les risques de contracter le VIH, mais surtout le virus de l'hépatite C sont présents avec le perçage artisanal.

2. Vrai!

Le mieux, c'est que du matériel stérile et à usage unique soit utilisé. La désinfection du matériel avec de l'eau de Javel est un choix de moindre efficacité. Dans un salon professionnel, l'équipement est généralement à emballage unique ou stérilisé.

3. Faux!

La majorité des infections transmissibles sexuellement et par le sang sont sans symptôme, donc elles sont sans signe apparent surtout au début. Alors en l'absence de symptôme, rien n'indique que la personne n'est pas infectée, mais elle peut toutefois en subir les conséquences.

4. Vrai!

Le vaccin contre les virus des hépatites A et B ne protège pas contre le virus de l'hépatite C, ni contre le VIH. Toutefois, en étant vacciné contre les virus des hépatites A et B, une personne qui contracte le VIH ou le virus de l'hépatite C va mieux combattre ces infections.

5. Vrai!

Sans accès à du matériel stérile ou désinfecté adéquatement, le milieu carcéral ne peut offrir pour le moment les conditions adéquates pour se faire tatouer ou percer. Il vaut mieux que les personnes attendent de pouvoir se rendre dans un salon de tatouage professionnel. Elles seront aussi sûrement plus satisfaites du résultat.

6. Faux!

Changer l'aiguille est une façon de diminuer les risques de contracter une infection transmissible par le sang, mais ce n'est pas suffisant. Le tatoueur et le perceur devraient changer tout le matériel qui a servi au tatouage ou perçage. Ainsi, le contenant d'encre, l'encre elle-même, l'aiguille, le poinçon, etc., devraient être neufs ou sinon, désinfectés avec l'eau de Javel.

7. Faux!

Il est conseillé d'attendre de 3 à 12 semaines après la prise de risque pour passer un test de dépistage afin d'être certain que celui-ci détecte les anticorps qui montrent le passage du virus de l'hépatite C ou le VIH. On nomme cette période d'attente la période d'incubation ou fenêtre; c'est le temps qu'il faut pour que se développent des anticorps détectables par les tests. L'infection peut se transmettre même sans que les anticorps soient détectés.

8. Choix de réponse

d) Meilleure réponse. Des projets-pilote de salon de tatouage dans des pénitenciers canadiens ont montré que ce type de projet est faisable en milieu carcéral et que du matériel stérile de tatouage peut être utilisé. Les résultats étaient aussi favorables au niveau de l'aspect insertion sociale des tatoueurs qu'au niveau de leurs connaissances sur la santé.

a), b) ou c) Actions qui ne permettent pas de vraiment envisager d'éviter la transmission d'infections transmissibles par le sang. Ces choix peuvent mener à une persistance du problème et à des risques pour les personnes incarcérées, le personnel carcéral et la communauté.

Réalisé par l'Association de intervenants en toxicomanie du Québec inc.

